



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2013

N° 2013-09-20-01

**DÉCISIONS MODIFICATIVES 2 – BUDGET PRINCIPAL
EXERCICE 2013**

Le 20 septembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.
M. LHENRY - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT - M. PERNET – M. CHOUARD - Mme THILLY – Mme MASSON - M. ANTUNES – Mme CORREIA.

| | | | |
|-------------------------|------------|-----------------|--------------|
| <u>EXCUSES</u> : | Mme MILLOT | donne pouvoir à | Mme STEVENOT |
| | Mme LEFORT | donne pouvoir à | Mme LÉMERÉ |
| | M. BISSON | donne pouvoir à | M. FAUCONNET |
| | M. CALLIOT | donne pouvoir à | M. SARTELET |

ABSENTS :

Mme DORTA
Mme MOREAU
Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
M. CARRASCO
M. BESSON

| | |
|-------------------------------------|----|
| <u>Membres en exercice</u> : | 29 |
| <u>Membres présents</u> : | 18 |
| <u>Procurations</u> : | 4 |
| <u>Votants</u> : | 22 |

Secrétaire de séance : M. Pierre PERNET

1/ DECISIONS MODIFICATIVES 2
BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2013

INVESTISSEMENT

La commune doit acquérir un abri de touche pour le terrain de football E.Wolter afin d'obtenir l'homologation du terrain en catégorie 4 par la fédération française de football.

Le coût est estimé à 727 € ttc.

La directrice de l'école maternelle des Collines souhaite remplacer l'achat prévu et inscrit au budget d'un nouveau rétroprojecteur par un vidéoprojecteur, soit une dépense supplémentaire de 200 € ttc à inscrire au budget.

Les écoles souhaitent bénéficier d'un panneau d'affichage extérieur pour donner accès à l'information aux parents sans avoir à pénétrer dans l'établissement.

Les besoins sont au nombre de 4, estimés à 3 000 € ttc, seraient ainsi disposés :

- 2 pour l'école primaire,
- 1 pour l'école maternelle des Tilleuls,
- 1 pour l'école maternelle des Collines

Le coût global des travaux de réhabilitation de la Place des Collines, de ceux pour la réfection du toit de l'école primaire des Tilleuls et ceux pour la réfection de la cour de l'école maternelle des Tilleuls s'élèvent respectivement à ce jour à la somme ttc de :

| | |
|------------------------------|--------------|
| Place des Collines | 859 621.72 € |
| Travaux des écoles : | |
| Toit école primaire | 133 264.56 € |
| Cour maternelle des Tilleuls | 11 362.00 € |
| <hr/> | |
| | 144 626.56 € |

Ces dépenses supplémentaires sont en partie couvertes par les écritures d'annulation des avances forfaitaires versées pour la Place des Collines et s'élevant à la somme de 34 696.16 €.

Les crédits inscrits au budget général pour ces opérations sont insuffisants.

Aussi, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits aux budgets comme suit, pour permettre l'acquisition et le financement de ces biens.

| | | |
|--|----------|--------------------|
| <u>1/ RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u> | + | 34 696.16 € |
| Chapitre : 23 – 238 avances forfaitaires | + | 34 696.16 € |

2/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**+ 34 696.16 €**

Chapitre : 23 – compte 2313 travaux en cours

Fonction 212 + 1 000.00 €

Chapitre : 23 – compte 2315 travaux en cours

Fonction 822 + 40 000.00 €

Chapitre : 21 – compte 2188 autres immobilisations corporelles

Fonction 412 + 711.00 €

Chapitre : 21 – compte 2188 autres immobilisations corporelles

Fonction 211 + 1 700.00 €

Chapitre : 21 – compte 2188 autres immobilisations corporelles

Fonction 212 + 1 500.00 €

Chapitre : 020 – Dépenses imprévues

- 10 214.84 €

FONCTIONNEMENT

Par délibération numéro 2012-12-14-09 du 14 décembre 2012, relative à la reprise de la gestion du gymnase Louis Grignon par le Département et le collège Louis Grignon, il a été convenu que la commune de Fagnières participait au financement des locations du gymnase par les associations à hauteur de 90 % de leurs dépenses. Cette participation est versée sous forme de subvention sur présentation des factures.

En effet, la plupart des associations ne peuvent assumer le coût supplémentaire sans procéder à une très forte augmentation des cotisations (jusque 150 € pour les adhérents à l'AFR).

Le volume horaire pour l'année 2013 est estimé à 737 h pour un coût de 7 370 €. La dépense pourra être financée par les économies réalisées sur l'entretien du bâtiment assuré jusqu'à présent par la commune.

Ce coût estimé à 7 370 € n'a pas fait l'objet d'une prévision budgétaire.

D'où la nécessité de procéder à la modification suivante :

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**+ 0.00 €**

Chapitre : 022 – dépenses imprévues

- 7 370.00 €

Chapitre : 65 – 6574 subventions aux associations

+ 7 370.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;**VU** l'avis favorable de la commission des finances ;**OUI l'exposé qui précède**

ADOpte les décisions modificatives numéro 2 ci-dessus proposées pour le budget principal de l'exercice 2013.

Résultat du vote :

- Voix pour : 21
- Voix contre : -
- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX